

**Documents à remettre**

- Dossier national de demande d'admission en EHPAD
- Copie du livret de famille
- Engagement de payer du futur résident
- Engagement de payer des obligés alimentaires (nombre d'enfants cf livret de famille)
- Justificatifs des revenus (pensions, revenus fonciers)
- Relevé des capitaux placés
- Avis d'imposition
- Copie du contrat d'assurance vie
- Copie du jugement de tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice si mesure de protection
- Engagement de payer la caution

Les informations recueillies via le présent contrat et au cours de la durée de celui-ci font l'objet d'un traitement des données à caractère personnel par l'EHPAD Foyer Argoat de Ploufragan et le Trésor Public aux fins de gestion et suivi du présent contrat. Les informations liées à ce contrat sont conservées pour une durée de 5 ans à compter de l'échéance du contrat. Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage intermédiaire avant d'être supprimées ou d'un archivage définitif, dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques.

Les destinataires des données sont les personnels habilités de l'EHPAD Foyer Argoat de Ploufragan, les services du Trésor Public les administrations de contrôles et les intervenants de santé, afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et à la loi informatique et libertés modifiée, le résident dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité, de limitation, au traitement de ses données. Il peut exercer ces droits auprès de Monsieur Le Président du CCAS par courrier postal à cette adresse : Hôtel de Ville, 22 rue de la Mairie 22 440 PLOUFRAGAN ou par mail à cette adresse [polegeronto@ploufragan.fr](mailto:polegeronto@ploufragan.fr). Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL.